

**PRES  
PÔLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**« UNIVERSITE EURO-MEDITERRANEEENNE »**

Convention-cadre de préfiguration



Entre

**l'Universit  de Corse Pasquale Paoli,**  
repr sent e par le Pr sident Antoine AIELLO,

**l'Universit  de G nes,**  
repr sent e par le Pr sident Gaetano BIGNARDI,

**l'Universit  de Nice Sophia Antipolis,**  
repr sent e par le Pr sident Albert MAROUANI,

**l'Universit  Pierre et Marie Curie,**  
repr sent e par le Pr sident Jean-Charles POMEROL,

**l'Universit  du Sud Toulon-Var,**  
repr sent e par le Pr sident Laroussi OUESLATI,

**l'Universit  de Turin,**  
repr sent e par le Pr sident Ezio PELIZZETTI

## Préambule

Les Universités des pays varois, azuréen, corse, l'Université Pierre et Marie Curie (liée à la Méditerranée par son « Observatoire Océanographique de Villefranche sur Mer »), et les universités de Gênes et de Turin s'inscrivent dans un environnement riche -ouvert sur les Alpes, l'Italie du Nord et les pays du Sud et Est de la Méditerranée. Ces Universités partagent une même vision universaliste, humaniste et de développement durable où se conjuguent culture, sciences et technologie. Ces établissements voisins nouent depuis de nombreuses années des collaborations et partenariats dans les domaines de la formation, de la recherche et de la documentation.

Aujourd'hui, avec la mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, du renforcement de la coopération Euro-Méditerranéenne, les synergies entre ces Institutions doivent se renforcer, avec une forte dynamique transfrontalière.

Cette perspective élargit l'échelle des responsabilités des six Universités et les conduit à intensifier leur collaboration dans le cadre d'une politique concertée ayant pour objectif la constitution d'un Pôle de Recherche et d'enseignement supérieur associatif. Le PRES associatif ainsi constitué permettra d'offrir à ses étudiants une palette de formations et de parcours d'excellence (en particulier pluridisciplinaires) et à ses chercheurs des partenariats thématiques renforcés de recherche transdisciplinaires. L'accent mis sur les spécificités européennes et méditerranéennes du PRES, accentueront son rayonnement international et son attractivité. Son ancrage dans ses environnements locaux, régionaux, transfrontaliers et européens, sera ainsi renforcé.

L'objectif principal du PRES UEM vise aussi à constituer à l'Est de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur un pôle d'équilibre fort et lisible d'enseignement supérieur et de recherche, constitué de 180 000 étudiants et 12 500 enseignants-chercheurs et chercheurs, soit un ensemble d'enseignement supérieur et de recherche de premier plan bien identifiable au cœur de la Région européenne Alpes - Méditerranée.

Ce PRES, dénommé « Université Euro-Méditerranéenne », a pour Etablissements fondateurs les Universités sus-mentionnées qui pourront associer d'autres Etablissements publics et privés régionaux et nationaux d'enseignement supérieur et de recherche, les grands organismes de recherche ainsi que des partenaires publics et privés.

La présente convention ne crée pas une entité juridique supérieure affectant les prérogatives et missions statutaires des Etablissements, qui s'engagent à mutualiser leurs forces dans un exercice partagé de leurs compétences au service du plus grand nombre d'objectifs communs. Elle préfigure néanmoins la possibilité de création d'un outil juridique plus avancée de type GECT avec les universités italiennes afin de faciliter et d'atteindre les objectifs de coopération territoriale européenne.

## Chapitre 1 . Organisation générale et portée de la collaboration

### 1) Membres fondateurs, membres et membres associés

Les membres fondateurs du PRES «UEM» sont les Universités de Corse, de Gênes, de Nice Sophia Antipolis, Pierre et Marie Curie, du Sud Toulon-Var et de Turin. Ils disposent ensemble de la majorité des voix au sein du conseil d'administration et leur unanimité est nécessaire à l'adoption de toute décision.

Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche qui partagent avec les membres fondateurs des objectifs communs en matière d'enseignement et / ou de recherche, et qui adhèrent aux objectifs du PRES, pourront devenir membres associés du PRES. Il s'agit en premier lieu par exemple des membres de PERSAN : organismes de recherche tels l'INRIA, l'INRA, le CNRS, l'OCA, l'OOV, l'INSERM, l'IRD, des écoles d'ingénieurs ou de commerce comme l'Ecole des Mines, EURECOM, le CERAM, l'EDHEC, le GET, des Grandes Ecoles ou établissements d'enseignement supérieur français présents sur la Côte d'Azur, telles l'ENS Lyon, le CNAM, Sciences Po Paris, de l'Université et des partenaires scientifiques de Monaco, des partenaires scientifiques et institutionnels des régions ligurie et piémontaise, des universités d'Outre Mer. Les membres fondateurs et associés du PRES participent à la gouvernance.

D'autres institutions qui adhèrent aux objectifs du PRES pourront devenir membres affiliés du PRES. Les membres affiliés peuvent être les collectivités territoriales, les entreprises, les pôles de compétitivité, les représentants du monde économique et social, les associations. Ils participent aux délibérations de la gouvernance avec voix consultative. L'affiliation au PRES est soumise à l'accord préalable des membres fondateurs et associés. Elle donne lieu à la signature d'une convention d'affiliation.

### 2) Mode de fonctionnement

Le PRES développe une gouvernance partagée, qui s'appuie sur une structure permanente et une démarche de projet :

Une représentation réciproque des universités fondatrices dans leurs conseils d'administration respectifs ;

Un **directoire** composé des Présidents des Universités fondatrices avec une Présidence du PRES tournante tous les deux ans.

Un **Conseil d'Administration** composé des membres fondateurs et associés qui a pour mission de préparer les projets du PRES. Il est constitué de représentants de chacune des institutions et se réunit au moins une fois par an alternativement à Corte, Nice, Paris, Toulon. Son président est le Président du PRES et ses vice-présidents, les Présidents des autres établissements fondateurs.

Un **Conseil d'orientation stratégique** qui a un rôle d'évaluation, de réflexion et de proposition sur les politiques générales partagées. Il est composé de personnalités scientifiques de renommée internationale indépendantes des Etablissements membres. Il se réunit une fois par an.

### *3) Évolution*

La démarche du PRES est progressive ; elle doit permettre à ses membres d'en apprécier la dynamique et d'en développer les périmètres d'action au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le contenu de la présente convention-cadre est destiné à évoluer vers de nouveaux objectifs, et sur le plan juridique, vers la mise en place d'un GECT entre les Etablissements français et italiens, en particulier Gênes et Turin.

La forte dynamique transfrontalière du PRES, constitue une perspective d'ouverture vers la création d'une grande région européenne cohérente de la formation et de la recherche permettant d'atteindre une population de 180 000 étudiants et plus de 12 500 chercheurs et enseignants-chercheurs. Le groupement européen de coopération territoriale permettra au PRES de démultiplier ses actions de recherche et de formation, par le biais notamment des financements européens et territoriaux.

### *4) Moyens*

Les moyens affectés au fonctionnement du PRES sont :

- les contributions, ressources humaines et/ ou moyens matériels que chaque établissement membre destine à la réalisation des objectifs communs dans sa pleine et entière responsabilité d'employeur des personnels et de propriétaire du matériel et/ou des locaux mis à disposition
- les dotations attribuées dans le cadre d'actions spécifiques par l'Etat, les collectivités territoriales, les grands organismes de recherche, les entreprises, etc.

### *5) Durée*

La présente convention-cadre prend effet pour chacun de ses membres à la date de la signature, et prendra fin au moment de la création du GECT.

### *6) Retrait*

Tout établissement membre peut, sur décision de son instance délibérante, se retirer à l'expiration d'un exercice budgétaire, sous réserve qu'il ait notifié son intention par lettre avec accusé de réception adressée au Président en exercice du PRES quatre mois avant la fin de cet exercice.

## **Chapitre 2 . Les domaines de la collaboration**

### **A. La Recherche**

Le PRES a pour objectif de favoriser l'association des laboratoires, par disciplines et dans l'interdisciplinarité, dans les champs scientifiques d'excellence, pour renforcer les convergences. Il s'agira également de soutenir les réseaux thématiques de recherche interdisciplinaire et de favoriser, à l'opposé, l'intégration des chercheurs isolés par un accueil de l'autre partie dans la mesure où il existe un laboratoire adaptée à la recherche effectuée. Enfin, des collaborations sur les politiques et les outils de valorisation de la recherche et de transfert amplifieront le dynamisme des membres en matière d'innovation.

### *1) Une thématique interdisciplinaire prioritaire : l'environnement et le développement durable*

Le partenariat à l'échelle des structures fédératrices ou des laboratoires par discipline ou dans l'interdisciplinarité s'exprimera par un développement de projets scientifiques et de développement technologiques communs. Les membres du PRES organiseront la signature commune de la production scientifique sur les thématiques retenues, en particulier dans la thématique de l'environnement et du développement durable, de manière à impulser une réelle dynamique interdisciplinaire qui permettra de ne pas réduire la problématique environnementale à son volet technique et de répondre pleinement à la demande sociale et aux enjeux environnementaux de notre société.

#### **Les disciplines prioritaires sont :**

- Sciences de la Planète et de l'Univers
- Sciences de la vie et de la santé
- Chimie
- Lettres, Langues, Civilisations euro méditerranéennes et comparées
- Mathématiques, physique, sciences de la complexité
- Sciences Humaines et sociales
- Economie, Droit, Systèmes politiques, Sciences de gestion

### *2) Les réseaux et les plateformes*

Le PRES a vocation à concentrer et à mutualiser des plateformes technologiques puissantes dans les domaines à fortes avancées technologiques et à fort potentiel de valorisation, notamment dans les domaines des biotechnologies, de la mer, des TIC, des technologies de l'observation et du calcul intensif, etc.

### *3) La valorisation de la recherche*

Le PRES « UEM » aura à cœur de développer des stratégies communes de valorisation de la recherche, qui seront notamment cohérentes avec les actions menées dans le cadre régional de « Valor-paca », et qui seront plus précisément centrées sur les pôles d'excellence communs. L'existence de l'incubateur PACA EST auquel participent déjà Nice et Toulon constitue un atout important dans la chaîne d'innovation du PRES, qui devra être élargi à l'ensemble de ses membres.

### *4) L'attractivité internationale*

Accueillir des chercheurs français européens et internationaux pour des colloques et des conférences constitue une nécessité vitale pour le rayonnement scientifique du PRES.

Il est proposé à cet effet de mettre en réseau les centres universitaires et scientifiques d'accueil de séjour des courtes et moyennes durées, ainsi que l'ensemble des moyens d'accueil pour les chercheurs.

Enfin, des évènementiels à forte visibilité autour de la thématique de l'environnement et développement durable pourront être organisés conjointement par les membres du PRES, sur le modèle du Symposium de l'eau à Cannes.

## **B. La formation**

Le PRES favorisera la coordination de l'offre de formation et la pluridisciplinarité dans les domaines suivants :

- Sciences de la Planète et de l'Univers
- Sciences de la vie et de la santé
- Chimie
- Lettres, Langues, Civilisations euro méditerranéennes et comparées
- Mathématiques, physique, sciences de la complexité
- Sciences Humaines et sociales
- Economie, Droit, Systèmes politiques, Sciences de gestion

En matière de politique de co-habilitation de diplômes, la création de masters communs dans les domaines précités sera encouragée, sous label commun en particulier dans le domaine de l'environnement et du développement durable, et de la santé.

Le PRES facilitera la coordination des activités des écoles doctorales, la création d'un collège doctoral international avec une gestion en commun des doctorats préparés dans les écoles doctorales des membres et délivrés au sceau de l'Université Euro-Méditerranéenne par les Etablissements habilités, le suivi de l'insertion professionnelle des jeunes docteurs

## **C. Les politiques transversales de coopération**

### *1) l'environnement et le développement durable*

Grâce à la présence exceptionnelle de chercheurs dans le secteur des sciences de la planète, de l'univers, de la vie, de l'environnement et de la biodiversité, également en économie du développement et des SHS, le PRES promeut une démarche active de développement durable au sein de l'ensemble de ses membres.

Il répond de manière mutualisée aux besoins de formation initiale et continue en matière de développement durable et d'environnement ou construit les offres adaptées à la demande sociale. Il développe les savoir faire, les méthodes et les techniques, il valorise les compétences et les résultats acquis. Grâce à sa dimension pluridisciplinaire, au lien entre formation et recherche, le PRES pourra servir de centre de ressources et d'expertises à destination des entreprises, des collectivités territoriales et du monde associatif. Sur le plan de la recherche, il a pour vocation de favoriser la réponse aux appels d'offre et la participation aux projets nationaux, européens et internationaux de recherche, de formation et d'expertise en matière d'enjeux environnementaux.

Au sein du territoire du PRES, sur la façade méditerranéenne de la France, de l'Italie et de Monaco, la concentration importante de parcs nationaux et régionaux alpins et marins, de fondations, d'observatoires et de conservatoires consacrés à la protection de l'environnement ; la situation de la Corse, île en plein cœur d'un sanctuaire marin partagé par les trois états, permettent d'envisager un partage efficace des ressources, des connaissances, et une mise en réseau des acteurs avec une forte visibilité scientifique et sociétale autour de l'eau, de la mer, de la bio diversité et de l'environnement durable.

## *2) les relations méditerranéennes, européennes et internationales*

La priorité doit être donnée à l'intensification des échanges avec l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée et l'accueil d'étudiants avec un effort particulier sur l'apprentissage de l'italien, de l'anglais et de l'arabe en direction des étudiants mais aussi des enseignants et de l'ensemble des personnels des membres du PRES.

Le territoire du PRES se définit par son appartenance à la fois à l'Europe et au Bassin méditerranéen, par ses échanges avec le pourtour méditerranéen, par la qualité de ses partenariats en recherche et formation. Il prétend tenir une place centrale dans les relations entre l'Europe et les pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée. En s'affirmant comme un pôle de création et de valorisation des échanges universitaires euroméditerranéens, les membres du PRES trouveront une véritable dynamique de développement. Enfin, les membres du PRES viseront à harmoniser l'accueil et l'accompagnement de tous les étudiants et chercheurs étrangers dans le cadre de coopérations internationales renforcées et mutualisées.

Les programmes thématiques de recherche et de formation concernant les civilisations et sociétés euro méditerranéennes et comparées, ainsi que ceux favorisant l'approfondissement des liens entre identités culturelles, patrimoine et tourisme, seront développés, dans l'esprit de la Déclaration de Barcelone.

## *3) les sciences de l'éducation et pédagogie.*

L'intégration des IUFM modifie la donne pour les universités. Un fort investissement dans les recherches pédagogiques, en particulier ayant trait à l'enseignement des sciences, permettant de répondre à la fois à la fois à l'affirmation d'une qualité exceptionnelle de nos formations et aux attentes internationales de formation de formateurs sera favorisé. A terme, la création d'un Institut Unique des sciences pédagogiques positionnera le PRES comme un lieu d'excellence et de référence internationale.

Par ailleurs, la modernisation et l'attractivité de l'offre de formation étant en partie conditionnées par l'usage innovant des TIC, le PRES favorisera les projets communs visant la création de ressources pédagogiques ou d'outils innovants autour de la culture et de la science.

## *4) La culture scientifique et technique*

Une mise en réseau des acteurs et des ressources de la culture scientifique sera favorisée à l'ensemble des membres du PRES concernés par des opérations de diffusion de la culture scientifique. La création commune d'un master de culture scientifique sera également proposée dans ce cadre. Les initiatives innovantes visant à informer un public de non-spécialistes des avancées de la recherche et de l'innovation qui façonnent chaque jour davantage notre environnement et notre société seront mieux partagées et renforcées à l'échelle des membres du PRES. Une attention particulière sera apportée à la thématique du développement durable et de la biodiversité, à l'éducation à l'environnement des jeunes publics, grâce à la mise en réseau des musées, aquariums, festivals, et la promotion des scénographies innovantes en la matière.

*5) la communication et la promotion*

Le PRES a vocation à promouvoir la visibilité, l'attractivité internationale et l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers par des moyens et des outils mutualisés ; Le PRES veillera à harmoniser ses actions de promotion avec les stratégies de marketing territorial développées à l'international par les collectivités locales françaises et italiennes.

*6) la relation à l'entreprise et l'insertion professionnelle*

Le PRES aura vocation à augmenter les relations des membres fondateurs avec les pôles de compétitivité français, les districts industriels italiens, les chambres de commerce et d'industrie, le parc scientifique et technologique de Sophia Antipolis.

Fait à Nice, le 28 mars 2008 en six exemplaires originaux.

**l'Université de Corse Pasquale Paoli,**

le Président,



Antoine AIELLO

**l'Université de Gênes,**

le Président,



Gaetano BIGNARDI

**l'Université de Nice Sophia Antipolis,**

le Président,



Albert MAROUANI

**l'Université Pierre et Marie Curie,**

le Président,



Jean-Charles POMEROL

**l'Université du Sud Toulon-Var**

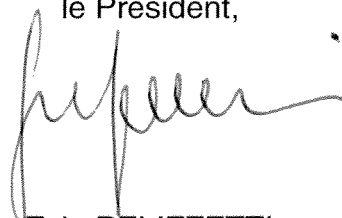
le Président,



Laroussi OUESLATI

**L'Université de Turin**

le Président,



Ezio PELIZZETTI